

Michel D. Laurier, directeur du Centre de langues patrimoniales

M. Laurier a été nommé par le directeur du Centre d'études ethniques, Jean Renaud, après consultation des doyennes de la Faculté des sciences de l'éducation, Gisèle Painchaud et de la Faculté des arts et sciences, Mireille Mathieu, conformément aux règlements du CEETUM, dont le CLP est une des composantes. Il prend ainsi la place de Mia Beer-Toker, qui occupait ce poste depuis 1993 et qui est en année sabbatique en 1998-1999.

M. Laurier est professeur agrégé au Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation de l'Université de Montréal et détient un doctorat en curriculum de l'Ontario Institute for Studies in Education. Ses intérêts de recherche portent sur l'informatisation de l'évaluation en langue, sur l'apprentissage des langues assisté par ordinateur et sur l'évaluation de programmes éducatifs. Il travaille à la

mise au point de descriptions de niveaux et de moyens d'évaluation en fonction d'une nouvelle échelle de performance pour les cofis, un projet subventionné par Immigration Canada avec la collaboration du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Il a effectué plusieurs recherches subventionnées durant les dernières années, dont un projet de grande envergure portant sur l'utilisation de l'informatique éducative au niveau secondaire au Costa Rica, pour lequel il a agi à titre de directeur scientifique.

Sous la direction de Mia Beer-Toker, et grâce aussi au travail d'Anna-Maria Folco, qui était responsable de l'intervention et des relations avec les communautés culturelles, le CLP a mené des activités reliées à l'enseignement des langues internationales ou patrimo-

(Suite page 5)

Un nouveau stagiaire à la Chaire en relations ethniques

Le nouveau stagiaire de la Chaire en relations ethniques, Marc Lavallée, revient de l'Université libre de Bruxelles où il a fait un diplôme d'études approfondies en sociologie, l'équivalent d'une scolarité de doctorat. Son projet, réalisé dans une optique comparative Montréal/Bruxelles, porte sur les réseaux de socialisation politique pour les nouveaux arrivants, dont l'école et les organismes communautaires. Il a déjà terminé la première partie des ses études de terrain à Bruxelles, notamment par de l'observation participante dans les écoles de la ville. Il revient maintenant en tant que stagiaire à la Chaire en relations ethniques (1998-1999) pour terminer la partie québécoise de son terrain.

Parmi les questions que posent sa recherche, M. Lavallée s'intéresse à la façon dont l'école et certains organismes communautaires participent à la construction du citoyen et quels modèles d'appartenance ils proposent. Cette recherche rejoint sur certains aspects les travaux entrepris par le Groupe de recherche sur l'ethnicité et l'adaptation au pluralisme en éducation (GREAPE), une composante du CEETUM, en particulier une recherche sur l'éducation à la citoyenneté, financée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Il pourra être fécond de confronter les recherches de M. Lavallée à ces dernières, qui s'intéressent notamment à la construction de la citoyenneté à travers les pratiques formelles et informelles et les interactions dans les écoles montréalaises.

Ententes internationales au GRES

L'équipe du Groupe de recherche Ethnicité et Société (GRES) a signé des ententes interuniversitaires d'échange et de collaboration avec trois laboratoires du CNRS en France, le SOLIIS, (Équipe de recherche sur la socialisation, l'interaction et les identités sociales, Université de Nice-Sophia Antipolis), l'URMIS (Unité de recherche Migrations et Société, Université de Paris VII), et le CERIEM (Centre d'études et de recherche sur les relations interethniques et les minorités, Université de Haute-Bretagne, Rennes 2).

Des protocoles de collaboration GRES/CERIEM et GRES/SOLIIS ont été ratifiés par les instances administratives des unités respectives en août 1997 et juillet 1998 respectivement et

un protocole d'échanges URMIS/GRES lie les équipes sur le plan des échanges scientifiques depuis l'été 1997. Ces collaborations se réalisent à plusieurs niveaux et impliquent notamment des échanges de conférenciers, l'accueil de stagiaires des partenaires (Marguerite Cognet, URMIS, 1998-1999, Stéphane Akoka, SOLIIS, 1998, Gwenola Van Hill, URMIS, 1998-1999) et des stages effectués par les étudiants du GRES dans les laboratoires partenaires (notamment Josianne Le Gall, SOLIIS, 1998 et Linda Pietrantonio, URMIS, 1997). Les échanges s'effectuent aussi à travers des publications telles que les articles d'étudiants gradués du GRES, publiés dans le cahier de l'URMIS no 4, mars 1998, et le numéro de la *Revue Européenne des*

migrations internationales, prévu pour 2000 dirigé conjointement par Marie-Antoinette Hily de SOLIIS et Deirdre Meintel, coordonnatrice du GRES, avec la collaboration des équipes respectives.

LE MOT DE LA CHAIRE

Danielle Juteau, Titulaire de la Chaire en relations ethniques et rédactrice régulière du Mot de la Chaire, a été élue à la Société royale du Canada. Nous reproduisons ici un large extrait de son allocution du 19 novembre dernier à Ottawa, devant l'Académie des lettres et des sciences humaines de la Société, où elle a été présentée par M. Jacques Brazeau, lui-même membre de la Société. Entrer à la Société royale est considéré, dans le monde canadien des sciences et de l'érudition, comme l'apogée de la reconnaissance professionnelle. Les membres sont choisis par leurs pairs pour leurs réalisations éminentes dans leur spécialité.

Égalité ou différence : un vrai débat ?

... Au cœur de toutes les discussions [sur les rapports entre majoritaires et minoritaires], se trouve une seule et même question : égalité ou différence? Question qui ne fut d'ailleurs pas étrangère à celle qui m'a marrainée dans cette auguste Société dont les travaux nous ont accompagnée : Louise Maril.

Selon les époques et les locuteurs, l'éventail des réponses à cette question magistrale se déploiera du célèbre "vive la différence" au non moins célèbre "égalité sans distinction de race, de sexe, de religion et de couleur" des Chartes de droit, en passant par le triste "separate but equal" ou par le compromis de "l'égalité dans la différence".

Je pourrais longuement m'attarder aux mérites comme aux lacunes, de chaque option. Mais ce qui m'intrigue davantage, me tracasse même, c'est la façon de poser cette question. Pourquoi opposer égalité à différence, plutôt qu'égalité à inégalité et différence à homogénéité ?

Mais, il doit y avoir une raison pour cette déviation "logique". Or, je ne veux pas vous entraîner dans les méandres de ma quête, je ne vais insister ce soir que sur ses boucles les plus révélatrices. Tout cela dans l'espoir de dénouer enfin ce nœud gordien auquel nous sommes tous tôt ou tard confrontés. Examinons donc ensemble quelques-unes des formes historiques qu'a empruntées la controverse.

Universalisme et particularisme

Dès son émergence au 18^e siècle, le principe de dignité égale comporterait selon certains, deux orientations entre lesquelles il faudrait choisir: l'une, de type universaliste, reconnaît l'égalité des droits tandis que l'autre, de type particulariste, préconise la reconnaissance des spécificités. Dans le premier cas, on réclame un traitement égal indépendamment des différences; dans le second, on sollicite, au nom de l'authenticité, la protection des particularismes.

Or, c'est en fait par l'exclusion des particularismes que l'universalisme s'est construit. Difficile, en effet d'oublier le sort réservé aux Noirs, aux esclaves, aux colonisés, aux femmes. Dear John, écrivait Abigail Adams à son époux qui s'était rendu en Angleterre au sujet de la Déclaration d'indépendance des États-Unis: "please, don't forget the ladies". "Dear Abby", répondit John, qui sera le 2^e Président des États-Unis, "n'exagérons pas. Si on accorde les droits de la citoyenneté aux femmes, tous les réclameront !"

Contrairement à ce qu'on dit à propos de l'universalisme et du particularisme, ces deux tendances ne sont ni distinctes ni compartimentées. Elles constituent un tout et sont indissociables.

L'universalisme épousera une autre forme, celle de la mission de l'homme blanc qui doit propager sa civilisation et rehausser, dans la mesure du possible, le niveau des Indigènes. L'universalisme et l'homogénéité sont ici indissociables, alors que l'égalité des dominés nécessite cette abolition déclarée de la Différence qui revient à leur assimilation factuelle. Quand on sait qu'une telle mission accompagne le colonialisme, on est en droit de se demander si l'abolition de la différence n'est pas liée plutôt à l'inégalité qu'à l'égalité et plutôt à la domination qu'à l'universalisme ?

Droits identiques et droits différenciés

Les luttes liées à la décolonisation feront basculer notre question dans le camp des minorisés. Les mouvements sociaux des années soixante, celui des femmes et des noirs par exemple, seront eux aussi tiraillés entre ces deux objectifs distincts et irréconciliables que constitueraient l'égalité et la différence.

Le débat se cristallise aujourd'hui autour des controverses suscitées par la politique de la reconnaissance. Deux types de droits sont contrastés. Ceux qui appuient le *difference-blind principle of equal rights*, c'est-à-dire le « sans distinction de race et de sexe... » des Chartes, s'inquiètent de ce qui leur semble être une remise en question de l'universalisme qui serait menacé par des requêtes telles que: l'adoption de droits spéciaux, le traitement différencié, la reconnaissance du particularisme. Ceux qui appuient les *group differentiated rights* soutiennent que l'égalité passe par la reconnaissance de la différence identitaire ou par l'acceptation de droits différenciés. Loin de s'opposer à la différence, l'égalité, bien au contraire, exige sa prise en compte.

Examinons de plus près ces deux tendances. Au-delà de leur opposition, elles partagent en effet un point commun, a *blind spot*, comme on dit en anglais, un point aveugle. Car le débat est en quelque sorte centré sur "la différence", qu'il s'agisse de son acceptation ou de son rejet. On s'inquiète de ses effets fissiles ou on loue sa richesse, on admire son authenticité et on défend ses droits. Pour nos deux protagonistes, la différence va de soi. Elle est là, tout simplement.

Or, ce point aveugle, les travaux que nous menons depuis vingt-cinq ans ont montré qu'il est celui du centre, tenu par la figure du dominant. Et c'est à l'intérieur de ces rapports constitutifs des majoritaires et des minoritaires que les premiers définissent les seconds comme détenteurs de la spécificité et de la différence. Croyant incarner la norme, les majoritaires se considèrent comme centres de l'univers et se construisent comme universels. Désireux d'abolir les différences, ils répandent, tels les apôtres la bonne nouvelle, l'universalisme aux minoritaires. Est-ce ainsi qu'on accéderait à l'égalité ?

(suite page 5)



Myriame EL YAMANI
Médias et féminismes,
Minoritaires sans paroles
 L'Harmattan (Logiques sociales),
 Paris, 1998, 272 pages.

Trois mille cinq cents femmes à La Havane en avril 1998 pour lutter contre la pauvreté, la violence, la discrimination, l'iniquité de la moitié de la planète ne valent pas une ligne dans nos journaux. La visite du pape deux mois auparavant aura par contre attiré une meute de mille journalistes. Est-ce à dire que les médias n'informent pas, qu'ils décrivent une certaine réalité et en occultent une autre? Pourquoi les femmes, et les féministes en particulier, si elles prennent parfois la parole, ne peuvent pas la garder? Pendant vingt ans, les presses féministes françaises et québécoises ont essayé de transmettre de l'information avec la communication, en refusant de rapporter les trois S: sang, sexe, sport. Leurs discours irrévérencieux face au pouvoir, leur manque de ressources financières, leurs images provocatrices ont eu raison de leur survie. Ce livre leur redonne la parole, si longtemps omise. Il souligne comment les journalistes ont beau jeu de dire qu'ils nous présentent la réalité de manière «objective» ou «professionnelle». La moitié du ciel n'appartient pas encore à cette réalité, même lorsqu'un événement comme la tragédie à l'École Polytechnique de Montréal les touche de près. Une nouvelle fois, les médias récupèrent, en la neutralisant ou en la discréditant, la parole autonome des femmes, et plus généralement, celle des minoritaires. À l'aube du XXI^e siècle, une information qui ne nie pas les rapports de sexe fait encore cruellement défaut.

Michel PAGÉ
 Mathieu JODOIN
 Marie McANDREW
Pluralisme et style d'acculturation
d'adolescents néo-Québécois
Revue québécoise de psychologie
 Vol. 19, no 3, décembre 1998

Cet article rapporte les résultats d'une étude sur le style d'acculturation des élèves d'origine immi-

grante fréquentant les écoles secondaires de langue française de Montréal. S'inscrivant dans une perspective orthogonale de l'acculturation, les auteurs définissent l'intégration sociale selon deux axes: le rapport à la société d'accueil et le rapport au groupe ethnique propre. Il est proposé que chacun de ces deux rapports comporte plusieurs dimensions. L'analyse factorielle des mesures incluses dans un questionnaire complété par 1513 adolescents d'origine immigrante permet d'identifier 10 dimensions dans le rapport à la société d'accueil et sept dans le rapport au groupe ethnique propre. Le rapport à la société et le rapport au groupe ethnique propre ne sont pas reliés, appuyant l'orthogonalité des deux axes de l'intégration. Les résultats révèlent que les élèves d'origine immigrante manifestent, en moyenne, un rapport élevé avec la société québécoise et avec leur groupe culturel d'origine. On retrouve certaines différences entre les élèves nés à l'étranger et ceux nés au Canada de parents immigrants. De plus, chez les élèves immigrants, on observe une légère augmentation du rapport à la société d'accueil et un léger affaiblissement du rapport au groupe ethnique propre en fonction de l'ancienneté de l'arrivée. Enfin, des analyses impliquant une mesure de la qualité des relations interethniques révèlent qu'une ouverture aux autres groupes ethniques est associée à une plus forte appartenance à la société d'accueil mais à un rapport moindre au groupe ethnique propre. Ces résultats sont discutés dans la perspective de l'ouverture au pluralisme préconisé par les politiques publiques québécoises.

Victor PICHÉ
Les grandes migrations
internationales
Relations
 Avril 1997

L'article passe en revue les grands courants migratoires qui caractérisent les mouvements de population dans le monde contemporain. Les migrations internationales sont au coeur de la mondialisation, en réponse certes aux déplacements

de capitaux mais aussi en tant que participant de plein-pied à la mondialisation par le brassage de populations qu'elles induisent. Les migrations constitueront les grands défis du 21^e siècle, tant en ce qui concerne le droit de circulation que le droit à une intégration non discriminatoire.

Maryse POTVIN
Les jeunes de la deuxième
génération haïtienne à Montréal.
Entre la communauté «réelle» et la
communauté «représentée».
Sociologie et sociétés,
 Vol. 29, no. 2, automne 1997

Cet article explore la façon dont se construit une action et une mémoire collectives à travers une expérience objective et subjective du racisme chez les jeunes de la deuxième génération haïtienne au Québec. Il examine l'influence des luttes, des courants politiques et des «héros» américains sur les représentations de plus en plus «diasporiques» que se font ces jeunes de leur histoire, de leur identité et de leur place dans la société québécoise. Afin «d'expliquer» leur expérience sociale immédiate, ces jeunes s'approprient de manière sélective des fragments d'histoire et de mémoire puisés chez différents groupes culturels. Ce texte présente quelques données d'une intervention sociologique menée auprès d'un groupe de jeunes de Montréal-Nord, ainsi que certains éléments tirés d'entretiens individuels auprès de jeunes âgés entre 15 et 29 ans (voir la rubrique *Nouveaux chantiers*, en page 8, qui présente un nouveau projet de recherche se situant dans la lignée de cette étude).

Caroline TESSIER
 Guy BOURGEOULT
L'éducation à la citoyenneté dans
une société pluraliste
Études ethniques au Canada,
 Vol. 29, no. 2, 1997

Après le rappel de quelques constats dégagés au terme d'une revue de littérature réalisée antérieurement et dressant un état des poli-

tiques, des programmes et des pratiques en matière d'instruction civique, de formation du citoyen et d'éducation à la citoyenneté, cet article soumet à la discussion les premiers jalons d'un cadre d'enquête et d'analyse en gestation, articulé autour des paradigmes sous-jacents aux modèles dominants tant de la citoyenneté et de son exercice que de l'éducation et de ses pratiques - eu égard, notamment, à leur capacité de prendre en compte la diversité dans un pluralisme normatif.

Thèses et mémoires récents

Catherine MONTGOMERY
Fragmented Voices: Language, Community and Rights

PhD. Sociologie, 1998, Université de Montréal

Directeur : Christopher McAll

Aujourd'hui, près des trois-quarts des constitutions étatiques contiennent des garanties linguistiques. L'idée d'intervenir dans ce champ a donc acquis une certaine légitimité historique. L'idée d'avoir un droit à la langue est devenu concevable. Que veut donc dire avoir un droit à la langue? La thèse a comme objectif de fournir les bases d'un regard sociologique sur les droits linguistiques comme objet de tension entre communautés ethnolinguistiques. L'articulation entre droit et langue constitue l'axe principal de cette réflexion. La spécificité d'un regard sociologique sur les droits linguistiques met les relations sociales au cœur de la réflexion théorique et fait ressortir le rôle joué par différents acteurs collectifs dans la construction de ces droits. Selon l'argument proposé, la signification sociologique du 'droit' à la langue ne se limite pas au droit de parler sa langue dans tel ou tel domaine d'activité, mais s'étend aussi, et surtout, au droit de participation dans les principaux domaines de la vie sociale. De ce point de vue, les droits linguistiques sont définis comme étant le produit d'une négociation entre acteurs collectifs, situés dans des espaces sociaux distincts, qui luttent pour le contrôle des certains 'territoires' clés.

L'étude de la situation linguistique au Québec a pour objectif de valider le modèle théorique. Le rapport entre droit, langue et communauté est examiné du point de vue des acteurs clés présents dans les débats linguistiques au Québec depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977: groupes patronaux, syndicaux, scolaires et "ethniques". Le corpus consiste de mémoires présentés en Commission parlementaire sur les droits linguistiques en 1977, 1983, et 1993. Si la Charte de la langue française représente une tentative d'établir un nouveau 'marché linguistique', l'objectif étant de promouvoir le français comme langue légitime au Québec, cette conception du marché linguistique n'est pas partagée par tous les acteurs. Ces derniers se différencient par leur conception de ce qui constitue un droit à la langue, du rôle de la langue dans la construction d'un projet de société et des 'territoires' qui doivent être protégés.

Elke WINTER
Max Weber et les relations ethniques : race, groupe ethnique et nation

M.A. Sociologie, 1998, Université de Montréal

Directrice : Danielle Juteau

Co-directeur : Christopher McAll

L'auteure discute de la conceptualisation des notions de race, de groupe ethnique et de nation chez Max Weber de sorte à faire ressortir l'apport de la théorie wébérienne pour l'analyse des phénomènes ethniques. Son objectif est de mettre en cause la parcellarisation de son approche ainsi que les divergences et les contradictions inhérentes suggérées par les débats contemporains entre exégètes. L'auteure suppose qu'une évaluation des écrits de Max Weber à partir des exigences de sa propre méthodologie des sciences sociales peut démontrer, tout en incluant les écrits politiques, l'unité et la cohérence de sa théorie des relations ethniques.

Elle examine la littérature secondaire concernant les trois notions. Partant des thèmes spécifiques liés à chaque notion, elle analyse ensuite la conceptualisation de chaque notion, ainsi que le lien logique qui les

unit. Finalement, les concepts de Weber sont discutés à la lumière des interprétations divergentes et du rapproche d'incohérence.

D'une part, Weber refuse le déterminisme biologique et les "instincts raciaux" comme explication des enjeux ethniques, tout en faisant des croyances subjectives des acteurs sociaux à une origine commune le facteur décisif pour sa définition constructiviste des groupes ethniques. Déjà présent au niveau de la communalisation ethnique, le projet politique et la sociation rationnelle deviennent les éléments principaux pour la constitution d'une nation. En fait, l'État national signifie, pour Weber, le point culminant d'une évolution constante vers la rationalisation du monde.

D'autre part, le projet politique sur lequel repose autant la nation que l'État ne repose pas rationnel en soi. Il est fondé sur un jugement de valeur et sur la croyance subjective en la légitimité de l'organisation sociale. Weber, en tant que citoyen et homme culturel, adhère au projet politique de la nation allemande. Pour lui, les travailleurs ruraux polonais sont "culturellement arriérés". Weber emploie un vocabulaire ayant certaines teintes racistes s'appuyant explicitement sur un jugement de valeur subjectif et non pas sur une explication biologique pseudo-scientifique.

Erratum :

Une erreur s'est glissée dans le dernier numéro. La thèse de Patricia Lamarre, présentée dans cette section, a été déposée au département d'éducation de l'*University of British Columbia*, sous la direction de Kogila Adam-Moodley, et non de Marie McAndrew. Nos excuses aux trois personnes concernées.

Michel D. Laurier, directeur du Centre de langues patrimoniales

(suite de la page 1)

niales et assuré la diffusion de ressources sur ces sujets auprès des enseignants et des élèves. Parmi ces activités, nous pouvons souligner l'organisation d'ateliers de perfectionnement à l'intention des enseignants, la production de matériel didactique à l'intention des professeurs de langues, et l'organisation des concours d'écri-

ture en langue patrimoniale pour les élèves provenant de communautés culturelles.

Pour en savoir plus long sur les activités du CLP, veuillez contacter Mme Khatoune Témisjian, qui remplace Mme Folco. Cette dernière a accepté un poste de direction à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Madame

Témisjian a déposé sa thèse de doctorat au Département de sociologie de l'Université de Montréal et possède plusieurs années d'expérience dans la recherche sur l'éducation et les communautés culturelles.

Mot de la Chaire

(suite de la page 2)

Un vrai débat ?

Différence, égalité, ces deux termes ne sont pas, de toute évidence, de vrais antonymes. Notre incursion a effectivement montré que cette première opposition fautive 'égalité/différence' masque de fait deux vraies oppositions 'homogénéité/différence' et 'égalité/inégalité', derrière lesquelles se cachent des ter-

mes synonymiques, en ce sens que égalité renvoie à homogénéité et inégalité, à différence.

On voit alors que différence et égalité ont été perçues à la fois comme antinomiques et comme synonymiques. Chez les dominants, incapables de se penser comme différents, cette perception estompée de soi, paradoxalement, prend for-

me d'homogénéité. On comprendra que chez les minoritaires la différence est revendiquée comme gage d'égalité. La question : 'égalité ou différence?' masque de fait des rapports de domination qui déclenchent, à proprement parler, sa mise en place terminologique.

Séminaires offerts durant la session hiver 1998

Groupe de recherche sur l'ethnicité et l'adaptation au pluralisme en éducation (GREAPE)

Pour les étudiants de niveau maîtrise et doctorat

PLU 6040/ETA 6305

Séminaire d'intégration interdisciplinaire sur l'éducation et la construction des rapports ethniques / problèmes scolaires contemporains

Thème :

L'éducation à la citoyenneté au Québec : nouvelles orientations, recherches en cours, perspectives comparatives

Les lundis de 17h30 à 20h30

Lieu : Pavillon Marie-Victorin, Université de Montréal

Professeurs : Marie McANDREW (coordonnatrice), Guy BOURGEAULT, Janine HOHL, Anne LAPERRIÈRE, Michel PAGÉ, Jean-Pierre PROULX et autres collaborateurs.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à France Gagnon au (514) 343-6111 poste 4052

Groupe de recherche ethnicité et société (GRES)

Pour les étudiants de niveau maîtrise et doctorat
Un séminaire pluridisciplinaire spécialisé

PLU 6022

**Migration, ethnicité et intégration
Modalités d'inclusion / d'exclusion
Pratiques identitaires**

Les jeudis de 16h00 à 19h00 au 3744 Jean-Brillant, salle 550 - 05

Professeurs : Jean RENAUD (coordonnateur), Danielle JUTEAU, Deirdre MEINTEL, Victor PICHÉ, Bruno RAMIREZ, Gladys SYMONS.

Pour des informations supplémentaires, adressez-vous au responsable des études supérieures de votre département ou de votre école, ou au coordonnateur du cours, M. Jean Renaud au (514) 343-5862

L'établissement des réfugiés au Québec

Par Jean Renaud,

Directeur du CEETUM et

professeur titulaire au département de sociologie de l'Université de Montréal

Selon notre étude¹, les trois premières années au Québec des requérants du statut de réfugié régularisés sont parsemées d'embûches. Leur parcours est caractérisé par des lenteurs administratives incompatibles avec l'objectif humanitaire sous-jacent à leur accueil, par le recours fréquent à l'aide sociale et par la marginalisation, voire l'exploitation dans un travail précaire qui les place sur la voie d'évitement.

L'étude est née dans la foulée de 2 précédentes enquêtes. L'une, que nous avons réalisée de 1988 à 1993, portait sur l'établissement des nouveaux immigrants² (ÉNI) et avait introduit la présentation de la dynamique de cette insertion dans la société, ce que nous avons repris ici. L'autre, réalisée par Christopher McAll³, portait spécifiquement sur les revendicateurs du statut de réfugié à partir d'un petit échantillon étudié de façon qualitative. Elle montrait que les revendicateurs vivent de façon marginalisée du fait de l'incertitude et de la précarité de leur statut. Nous avons appliqué la méthode de l'une pour tester et généraliser, s'il y a lieu, les conclusions de l'autre et identifier les interventions les plus pertinentes.

Pour cela, nous avons interviewé un échantillon probabiliste de 407 personnes ayant déposé au Québec une demande d'asile en 1994 et ayant obtenu le statut de réfugié puis la résidence permanente avant la fin mars 1997. L'ensemble de la démarche de recherche a été réalisée en collaboration avec des professionnels du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration qui ont pris en charge l'échantillonnage, l'adaptation du questionnaire et la gestion du terrain. Lucie Gingras en a été l'assistante principale.

¹ RENAUD, J., L. GINGRAS, avec la participation d'A. CARPENTIER, de G. PINSONNEAULT et de M. FAILLE : Les trois premières années au Québec des requérants du statut de réfugié régularisés, 135p. (Publications du Québec, 1998, ISBN 2-551-19011-8).

² Voir RENAUD J., A. CARPENTIER, C. MONTGOMERY et G. OUMET, La première année d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989. Portraits d'un processus. Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, 1992, 77p. et RENAUD J., S. DESROSIERS, A. CARPENTIER. Trois années d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989. Portraits d'un processus, Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, coll. "Études et recherches", no 5, 1993, 120 p.

³ McALL, C., Les requérants du statut de réfugié au Québec. Un nouvel espace de marginalité? Publications du Québec, MRCI, Coll. "Études et recherches" no. 16, Décembre 1996, 142p.

Que pouvons-nous retenir au terme de la première analyse de cette enquête? S'il est toujours périlleux de vouloir résumer une longue série de descriptions minutieuses, il est cependant un thème dont nul ne contestera qu'il ressorte vivement. Les revendicateurs du statut de réfugié sont ici parce qu'ils réclament la protection humanitaire de l'État canadien en vertu de la Convention de Genève sur les réfugiés. Ce besoin a été reconnu comme légitime pour le sous-ensemble que nous avons étudié : ils ont tous, sans exception, obtenu le statut réclamé, c'était là une condition pour être inclus dans l'étude. On s'attend donc à une primauté du support

Malgré des compétences professionnelles intéressantes et une scolarité élevée, les réfugiés trouvent difficilement leur place sur le marché du travail.

humanitaire. Cependant, les délais administratifs et les conditions mêmes du processus de revendication les ont empêchés de s'intégrer harmonieusement en dépit du fait que, comme groupe, ils ont d'importantes qualités de capital humain (comme la scolarité et l'expérience de travail à l'étranger) qui auraient dû faciliter leur établissement. On se trouve alors devant le paradoxe où des personnes, admises et régularisées pour des motifs humanitaires, ont vécu une situation d'établissement si difficile qu'elle a quelque chose d'inhumain. La protection physique et politique que nous accordons comme collectivité s'effectue au prix d'un déficit d'établissement tel qu'il dépasse largement le choc d'ajustement que vivent les personnes arrivant avec un visa d'immigrant et on peut craindre qu'il affectera encore de nombreuses années les revendicateurs régularisés.

Reprenons cette trame avec plus de détails. Les revendicateurs demandent asile pour des raisons de persécution du fait de leurs opinions politiques, de leur religion, de leur appartenance à un groupe social, de leur ethnie ou pour cause de guerre. Cet asile leur est accordé par la Commission canadienne du statut de réfugié après étude approfondie du dossier et audience. Ceux que nous avons interviewés sont donc reconnus légalement comme ayant besoin de la protection canadienne. Notre étude ne porte que sur ceux qui ont obtenu cette reconnaissance. Elle n'est pas concernée par ceux qui ne l'ont pas reçue, qu'ils aient été déboutés dans leur demande ou qu'ils soient encore en attente de jugement. Pour tous ceux que nous étudions, il y a donc eu preuves satisfaisantes qu'ils ont fait l'objet de persécutions, que leur vie serait en danger s'ils devaient retourner dans leur pays et qu'ils doivent être protégés par le Canada. Les motifs humanitaires de leur accueil au Canada sont difficilement contestables.

Le groupe des revendicateurs que nous étudions, arrivés en 1994 et régularisés avant l'été 1997, possède d'incontestables atouts en termes de caractéristiques qui devraient leur faciliter l'accès au marché du travail, leur permettre de s'y mouvoir et d'y gagner très honorablement leur vie. Ils sont en effet très scolarisés, bien au-delà de la moyenne montréalaise, ayant fréquenté des institutions post-secondaires (27 %) et universitaires (37 %). Ils connaissent le français en proportion importante à l'arrivée et, à l'entrevue, seulement 15 % d'entre eux ne l'avaient pas appris. Ils connaissent aussi l'anglais, seulement 14 % ne l'ayant pas appris au moment de l'entrevue. Ils sont massivement jeunes, 88 % ayant 40 ans ou moins, ce qui est usuellement un indicateur de la souplesse et de la capacité d'ajustement au marché. Enfin, plus des trois quarts (78 %) ont déjà occupé un emploi à l'étranger; ils ne sont donc pas étrangers au travail. Bref, si on ne connaissait que cela d'eux, on se dirait qu'ils ont tout pour pénétrer facilement le marché du travail et se reconstruire une nouvelle vie dans ce pays qui leur a offert l'asile.

La réalité est cependant bien différente. Ils connaissent d'abord des délais avant d'être fixés sur leur statut. La plupart (84 %) revendique le statut de réfugié dès l'arrivée ou au cours du premier mois de séjour. S'il y a des délais, ils ne sont pas le fait des revendicateurs. Ils sont plutôt le fait du système de gestion de ces demandes : cela prend typiquement 7 mois de la revendication à l'obtention du statut de réfugié, puis un autre 13 mois pour obtenir la résidence permanente, soit une attente totale typique de 22 mois avant de devenir un immigrant «normal» pouvant pleinement s'établir. Ils fréquentent les cours, surtout à temps plein, l'absence d'emploi leur en laissant le loisir : les trois quarts des interviewés ont connu au moins un épisode d'études durant la période sous observation et environ 30 % de l'échantillon est aux études à tous les mois après le cinquième. Les cours de langues dominant, surtout les cours de français. Ils investissent donc pour améliorer leur employabilité. Durant tout ce temps, ils tentent de travailler, bien que la chose connaisse peu de succès. Près de la moitié n'aura toujours pas eu un premier emploi après 3 ans. Les chances d'être au travail, peu importe la qualité de celui-ci, sont très faibles au début, s'accroissent peu à peu pendant un an et demi et atteignent un plateau à partir de ce moment. Alors seulement 3 revendicateurs sur 10 seront au travail à chaque mois. Les emplois qu'ils détiennent sont, typiquement, de petits emplois, offrant un salaire médian de l'ordre de 290 \$ par semaine, un statut socio-économique très bas et nettement inférieur au statut des emplois qu'ils avaient à l'étranger, et ils sont concentrés dans 4 secteurs d'industries (manufacturières autres que celle de l'habillement, l'habillement, la restauration et les autres industries de services). Plusieurs de ces emplois tendent aussi à être de courte durée. Enfin, à défaut d'emploi, ils vivent d'aide sociale. Ils sont, à près de 90 %, sur ce régime

Si la déqualification professionnelle vécue souvent par les immigrants est bien réelle, celle des revendicateurs apparaît être d'un tout autre ordre de grandeur et ne peut qu'avoir des conséquences néfastes.

au troisième mois après leur revendication et cette proportion diminue régulièrement, mais très lentement, à partir du sixième mois pour atteindre 44 % au trentesixième mois. En fait, c'est là le seul élément positif montrant une quelconque amélioration de leur sort au fil du temps. C'est bien peu et bien incomplet.

Ce portrait, reconstruit à grands traits, connaît des variations selon le sexe, l'âge et le niveau de scolarité. Mais aucune de ces variations ne constitue une histoire heureuse. Tout au plus pouvons-nous constater que certains performant légèrement mieux ou légèrement moins bien que ce portrait global. Alors qu'ils possèdent d'intéressantes caractéristiques pour le marché du travail, les revendicateurs du statut n'y accèdent pas ou peu et leur destin ne semble pas s'améliorer au fil de leurs trois premières années.

Une partie de ce triste état peut sans doute être mis au compte des conditions mêmes de leur migration. Contrairement aux immigrants indépendants sélectionnés à l'étranger, ils n'ont pas pu préparer leur migration et leur établissement. Ils sont en cela comme les réfugiés sélectionnés à l'étranger : ceux étudiés dans l'enquête ÉNI connaissaient un établissement plus lent que les indépendants. Mais cela ne suffit pas à tout expliquer, puisque les réfugiés de l'enquête ÉNI atteignaient des

taux en emploi variant de 50 % à 60 % dès la fin de leur première année de séjour. Une autre partie est sans doute attribuable aux effets secondaires des délais administratifs. L'absence prolongée de statut est propice à la marginalisation, voire à l'exploitation des revendicateurs. Elle est susceptible de les insérer dans des réseaux où règne la marginalité. Elle est aussi susceptible de faire accepter aux revendicateurs des emplois ne correspondant nullement à leurs compétences et d'effacer de ce fait, de manière irréversible, leurs expériences et acquis passés aux yeux des futurs employeurs canadiens. Si on ne doit

pas tenir compte de l'intégration potentielle au marché du travail dans les critères de reconnaissance du statut de réfugié, on doit néanmoins tout faire pour faciliter cette intégration; à défaut, on se trouve à nier le geste humanitaire que représente l'octroi du statut de réfugié en mettant les personnes accueillies sur une voie d'évitement et de paupérisation. Tout cela pointe vers une analyse plus approfondie de l'impact des délais administratifs sur la «capacité de s'en sortir» des réfugiés et sur les interventions possibles sur ces délais. Cela pointe aussi vers l'analyse et l'intervention sur les problèmes de santé mentale que ne peut que produire un cul-de-sac comme celui que nous venons de décrire. Si la déqualification professionnelle vécue souvent par les immigrants est bien réelle, celle des revendicateurs apparaît être d'un tout autre ordre de grandeur et ne peut qu'avoir des conséquences néfastes. De telles interventions apparaissent être autant dans l'intérêt des revendicateurs régularisés que dans celui de l'État.

NOUVEAUX CHANTIERS

Les jeunes de la deuxième génération haïtienne au Québec : expérience du racisme et identités transnationales

Ce projet, mené par Maryse Potvin, chercheure associée au CEETUM, est financé par le Ministère du Patrimoine canadien pour la période 1998-1999. Elle bénéficie de l'assistance de Coryse Ciceri, agente de recherche au CEETUM, qui participera aux entretiens de groupes avec les jeunes québécois de la deuxième génération haïtienne, ainsi qu'avec un groupe de première génération. La démarche préconisée est «l'intervention sociologique», développée par Alain Touraine et son équipe. Elle consiste en une série de séances de discussion avec les mêmes groupes d'une dizaine de participants chacun et vise à «reproduire» en «laboratoire» les relations sociales significatives de l'expérience sociale du groupe.

Le projet porte sur les jeunes de la deuxième génération haïtienne à Montréal et sur leur construction, à travers une expérience du racisme, d'une mémoire et d'une action collectives "diasporiques" et afrocentristes, éloignées des modes d'insertion sociale et identitaire de la première génération haïtienne au Québec. Nés au Québec, socialisés et formés dans le système scolaire québécois, ils partagent avec les autres jeunes Québécois les mêmes référents culturels et aspirations sociales. Toutefois, certains rejettent leur insertion culturelle car même en étant natifs du Québec, ils se voient aux prises avec des déterminismes sociaux qui les confinent souvent à l'exclusion sociale, comme le démontre notamment le taux de chômage frisant les 50% chez ces jeunes.

Le projet veut approfondir la démarche autour de deux axes d'analyse. D'une part le premier axe va porter sur le rapport entre l'expérience du racisme et le processus d'insertion socio-économique d'une cinquantaine de jeunes de deuxième génération ou qui ont immigré en bas âge. Le deuxième axe, politique et culturel, va porter sur l'hypothèse d'une inscription identitaire des jeunes et de leur action dans les courants afrocentristes, diasporiques et transnationaux qui s'exprime diversement, notamment par la distance critique qu'ils adoptent envers les organismes de la première génération, la création de médias qui les représentent, les conversions à l'islam ou l'attraction envers certains symboles américains (ex. Malcolm X). À l'aide d'un groupe contrôle formé d'immigrés de première génération haïtienne, le projet va comparer l'expérience des deux générations.

Ainsi, le projet visera à comprendre à la fois l'incidence du racisme sur l'insertion socio-économique des jeunes et l'incidence politico-culturelle des mouvements noirs américains, des courants diasporiques, afrocentristes ou transnationaux sur le développement d'une action collective de lutte au racisme et sur les représentations que se font ces jeunes de leur place dans la société. Le questionnement général, axé sur l'articulation des deux axes, fera l'objet des conclusions : dans quelles mesure les courants afrocentristes agissent comme réponses culturelles et politiques à l'exclusion socio-économique chez ces jeunes?

Cette recherche servira aux chercheurs, aux décideurs institutionnels, aux leaders de la "communauté" haïtienne et aux jeunes eux-mêmes. Elle vise notamment à permettre aux décideurs de mieux cibler les mesures d'insertion et de lutte au racisme.

Si non réclamé, retourner à : CEETUM,
Université de Montréal, CP 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec), H3C 3J7

Qui fait quoi?

Comité de rédaction du bulletin

Michel Ledoux, Jean Renaud, Myriame El Yamani, Jean-Pierre Proulx
Directeur du *Centre d'études ethniques (CEETUM)*: Jean Renaud
Titulaire de la *Chaire en relations ethniques (CRE)*: Danielle Juteau
Directeur du *Centre de langues patrimoniales (CLP)*: Michel D. Laurier
Directeur du *Programme de recherche sur le racisme et la discrimination (PRRD)*: Christopher McAll
Coordonnatrice du *Groupe de recherche sur l'ethnicité et l'adaptation au pluralisme en éducation (GREAPE)*: Marie Mc Andrew
Coordonnatrice du *Groupe de recherche ethnicité et société (GRES)*:
Deirdre Meintel
Directrice d'*Immigration et métropoles*: Marie Mc Andrew
Présidente de la *Société canadienne d'études ethniques (SCEE)*:
Marie Mc Andrew

Comment nous rejoindre

Centre d'études ethniques,
Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec), H3C 3J7
Téléphone : (514) 343-7244
Télécopieur : (514) 343-7078
Email : cee@ere.umontreal.ca
www.ceetum.umontreal.ca